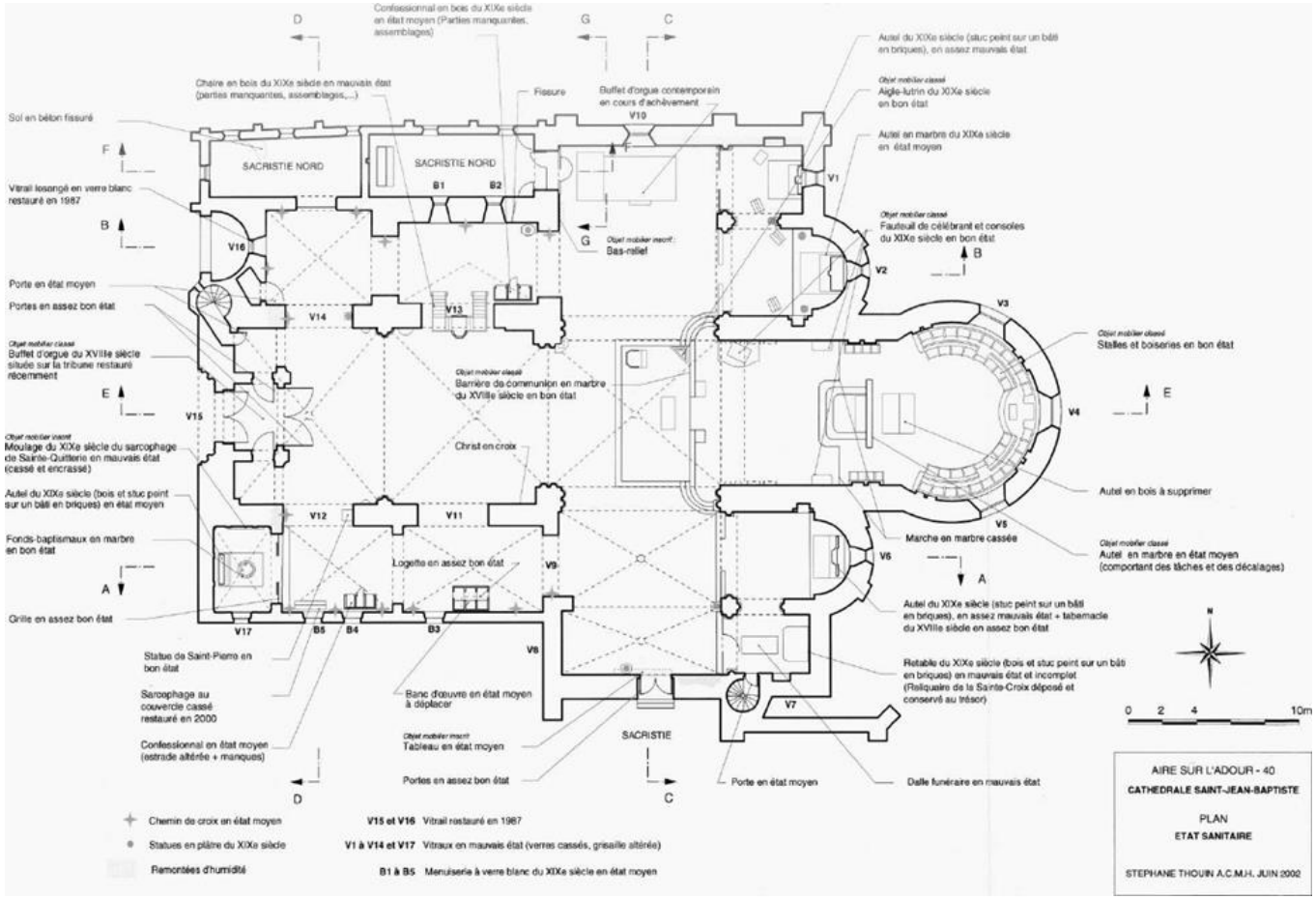

©Stéphane THOUIN, architecte du patrimoine pour la CRMH – DRAC AQUITAINE

Cathédrale Saint Jean-Baptiste, Aire-sur-l'Adour, Landes (40)

Etat sanitaire de l'édifice réalisé en 2002.
Afin de garantir la pérennité des monuments historiques, les services de l'État en charge de ces bâtiments en assurent le contrôle scientifique et technique. Ils effectuent des vérifications périodiques de l'état et des conditions de conservation.
C'est à partir de cet état sanitaire que des travaux de réparation ou d'entretien peuvent être décidés.